



— **Secrétariat de la Conférence Régionale  
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur**

— Suivi du dossier : Marie Lopez  
— Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 83 72  
— Télécopie : 04 13 55 85 09

— Réf : 2016-10-10\_Avis\_CRSA\_territoires democratie sanitaire.docx

# AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR :

## La définition des territoires de démocratie sanitaire

Destinataire | Le directeur général de l'agence régionale de santé

Pour information | Avis public



## Contexte

Promulguée le 26 janvier 2016, la loi de modernisation de notre système de santé affiche l'ambition « d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire », en s'appuyant sur un renforcement de l'animation territoriale conduite par les agences régionales de santé.

Cette loi prévoit la définition de territoires de démocratie sanitaire qui visent à mettre en cohérence les projets de l'agence régionale de santé, des professionnels et des collectivités territoriales, tout en prenant en compte l'expression des usagers. Les territoires de démocratie sanitaire doivent être arrêtés par le directeur général de l'ARS d'ici le 31 octobre 2016.

Sur chacun de ces territoires, l'ARS constituera d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un conseil territorial de santé, qui remplacera l'actuelle conférence de territoire et associera l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé (professionnels de santé, directeurs d'établissements, usagers, élus locaux, représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale, ...). Ce conseil territorial participera à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et contribuera à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PRS, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé. Il sera un véritable outil au service du territoire, par une participation renforcée de ses acteurs.

Tenant compte de l'organisation territoriale de la République, de l'organisation de l'ensemble des acteurs de santé de notre région et du cadre départemental de l'animation territoriale assurée par l'ARS, l'agence régionale de santé Paca propose de retenir le département comme maille géographique adaptée au territoire de démocratie sanitaire. La définition de ces territoires constitue la première étape de la réflexion à mener sur la territorialisation des actions de santé dans le cadre du prochain projet régional.

La définition des territoires de démocratie sanitaire est soumise à la consultation du préfet de région, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et des collectivités territoriales concernées.

Une première réflexion sur la définition des territoires de démocratie sanitaire a été présentée par l'ARS Paca à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) réunie en assemblée plénière le 08 juin 2016. Le projet d'arrêté du directeur général soumis à la concertation a ensuite été présenté à la commission permanente puis à l'assemblée plénière le 10 octobre 2016. Les membres de la CRSA ont alors débattu du découpage proposé.

***Au terme de ces travaux, la CRSA Paca émet les observations suivantes :***

- **La CRSA Paca reconnaît le département comme le niveau territorial « naturel » pour la démocratie sanitaire**, bien approprié par l'ensemble des acteurs. En revanche, **il est important de ne pas oublier les zones frontalières**, qui peuvent poser problème. Sur certaines problématiques, il sera nécessaire de faire preuve de souplesse et de créer du lien entre départements.
- La Conférence régionale alerte l'ARS sur **la question de l'articulation entre département et métropole**, notamment en ce qui concerne la répartition des compétences entre ces deux niveaux de territoires.
- **La CRSA Paca souligne l'intérêt de la possibilité de différencier le territoire de démocratie sanitaire et le territoire de l'organisation des soins**. La Conférence souhaite qu'une analyse fine soit menée, en concertation avec les acteurs de santé, afin de définir les zones des activités de soins soumises à autorisation. La CRSA, via sa commission spécialisée de l'organisation des soins, souhaite mener une réflexion en amont de ce découpage, notamment pour essayer d'en définir les principes.

.....

**Sous la réserve de la prise en compte des observations émises ci-dessus, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Paca donne un avis favorable au choix du département comme territoire de démocratie sanitaire.**

**Le président de la CRSA PACA**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dutreil', is written over a light blue rectangular background. Below the signature, the name 'Christian Dutreil' is printed in a black, sans-serif font.